

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 6 juillet 2023
Saint-Aubin - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alain DIEBOLT

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63
Nombre de procurations : 15
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 29 juin 2023
Date de publication : 13 juillet 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	BREMOND Gabriel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	RIOTTE Christine
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	CHAPIN Jean-Paul
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	JEANNEROD Georges
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	DIEBOLT Alain
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	CHAUCHEFOIN Gérard	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
ROY Jean-Yves	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
CALINON Séverine	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	
THEVENIN Hélène	PRAT Hervé	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

MONNERET Christophe donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel
GAGNOUX Jean-Baptiste donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle
MATHIOT Agnès donne procuration à GINDRE Denis
ANTOINE Patricia donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
BERTHAUD Mathieu donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
DELAINE Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
JABOVISTE Philippe donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
MBITEL Mohamed donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine
MIRAT Maryline donne procuration à CUINET Jean-Pierre
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à JEANNET Nathalie
ROCHE Paul donne procuration à GIROD Isabelle
RIGAUD Fabien donne procuration à CALLEGHER Aline

Conseillers absents non suppléés et non représentés

BONIN Jean-Luc	MATHEZ Christian	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	SAGET Emmanuel	JEANNEAUX Cyriel

Objet : Convention antenne relais avec FREE MOBILE - rue de la Fenotte à Dole

Rapporteur : Monsieur Thomas RYAT

La société FREE MOBILE a sollicité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la location d'un terrain d'environ 300 m² afin de pouvoir y implanter une antenne relais.

Leur choix s'est arrêté sur la parcelle de DOLEXPO sise rue de la Fenotte à Dole et cadastrée section CR n°321.

En mai 2023, un accord a été trouvé entre les parties quant à l'emplacement du pylône et l'exploitation d'une partie de ladite parcelle pour une superficie d'environ 41 m² et par conséquent une convention doit être conclue entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société FREE MOBILE.

Cette convention est consentie pour une durée de douze années entières et consécutives prenant effet à compter de sa date de signature par les deux parties. Au-delà de son terme, la convention se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de six années entières et successives, faute de congé donné par l'une des deux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, dix-huit mois avant l'expiration de chaque période en cours.

La redevance annuelle toutes charges incluses de la convention est d'un montant global et forfaitaire de 6 000 euros. Elle sera payable semestriellement d'avance le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année. Pour la première échéance, la redevance sera calculée au prorata temporis entre la date du lancement des travaux et la fin de la période en cours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société FREE MOBILE pour l'installation et l'exploitation d'une antenne relais sur une partie de la parcelle CR 321 sise rue de la Fenotte à Dole pour une superficie d'environ 41 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que les frais de piquetage par le géomètre sont à la seule charge de la société FREE MOBILE,
- **DE PRÉCISER** que la redevance annuelle toutes charges incluses s'élève à 6 000 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toute pièce en lien avec la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 78	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Pôle Services Techniques
- Free Mobile – 16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris

*Fait à Saint-Aubin, le 6 juillet 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*



Jean-Pascal FICHÈRE.